

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/233

**Approbation de la participation
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
à la saison 2016 du Carnaval**

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

Présents : 26		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

Excusés représentés : 4

Vice-Présidents :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Conseillers Communautaires:

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE
Procuration à M. Georges DAUBIN

Excusés non représentés : 12

Vice-Présidents :

M. Ary CHALUS (1^{er} Vice-Président)

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO - M. Dominique THÉOPHILE

Mme Lyliane PIQUION

Conseillers Communautaires:

M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -

M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE- M. Chazy CIRANY

Absents : 8

Vice-Présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -

M. Alix NABAJOH

COURRIER
20 JAN. 2016

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

La communauté d'agglomération CAP Excellence, au titre de l'intérêt communautaire du bloc de compétence « *en matière de développement économique dans la communauté* » (article L5216-5-I-3° du CGCT), est compétente pour participer, en lieu et place des villes membres, à l'organisation du carnaval et des manifestations associées qui se déroulent sur son territoire.

L'année 2016 doit permettre de consolider son intervention, d'une part en renouvelant sa participation au financement des comités et groupements concernés ; d'autre part en poursuivant son action de coordination/structuration des modalités d'organisation et de valorisation du carnaval à travers :

- La création d'un groupe de travail ad hoc sur la structuration de l'organisation du carnaval.
- La participation de CAP Excellence à la réalisation de la mission de la fédération « *Festivals, Carnavals et Fêtes de France* » qui séjournera en Guadeloupe afin de mieux connaître les manifestations carnavalesques qui y ont lieu.

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1 – D'approuver les modalités de participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la saison 2016 du carnaval qui se définissent ainsi qu'il suit :

- La création d'un groupe de travail ad hoc sur la structuration de l'organisation du carnaval ;
- La participation à la réalisation de la mission en Guadeloupe de l'association « *Festivals, Carnavals et Fêtes de France.* »

ARTICLE 2 – D’approuver le tableau des participations au financement des comités ou groupements organisateurs de carnaval tel qu’il est présenté en annexe.

ARTICLE 3 – D’imputer les crédits afférents au chapitre 65 – article 6574 (*subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*) du budget 2016 de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 4 – D’autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes à leur mise en œuvre effective.

ARTICLE 5 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 6 - Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de l’agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu’à Madame le Comptable Public de l’Agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 19 JAN. 2016



Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise au Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 20 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 20 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 20 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 20 JAN. 2016



